Elections professionnelles DANS L'ACTION SOCIALE PUBLIQUE SECTEUR MEDICO SOCIAL PUBLIC

- La Fonction Publique Hospitalière est lourdement impactée par les restrictions budgétaires, les fermetures de services et d'établissements, la diminution drastique des moyens pour accompagner les enfants, l'externalisation des services vers le privé, l'allongement de la durée des carrières avec un départ à la retraite repoussé, la perte de sens du travail à travers les corps de métiers, la diminution des titularisations des agents, le redéploiement imposé, les glissements de tâches, le non remplacement des agents (maladies, retraites...).
- Les politiques de nos gouvernements, dont celui de MACRON, ne laissent pas de doute quant à leur volonté de réduire les moyens des établissements médico-sociaux et sociaux publics, prenant pour justifications les restrictions budgétaires et l'injonction européenne de diminuer la dette publique.
- Dans tous les départements, sur le terrain, les conséquences de ces mesures d'austérité se font sentir ; aucun établissement n'est épargné! Toutes les organisations syndicales font le même constat. Elles sont nombreuses à penser qu'il n'y a pas d'autre alternative que de subir... MAIS PAS LA CGT!

STOP A LA CASSE DE L'ACTION SOCIALE PUBLIQUE !

La **CGT** propose syndicalisme aui l'échange dans dialogue des réponses collectives aux questions que se posent les personnels. Elle œuvre dans les instances pour le droit à la carrière de chaque agent.e, le respect à l'égalité professionnelle, l'amélioration des conditions de travail et de vie et ce, en veillant à y associer les premier.e.s concerné.e.s: VOUS.

---> ELECTIONS

aux Commissions Administratives
Paritaires Locales (CAPL)
ou Départementales (CAPD),
aux Comités Techniques
d'Etablissement (CTE)
et à la Commission Consultative
Paritaire (CCP)
pour les salarié.e.s
contractuel.le.s - CDD - CDI



Fonction Publique Hospitalière

LE 6 DÉCEMBRE 2018, VOTEZ CGT!

Votez pour le syndicat qui défend quotidiennement la Fonction Publique et les statuts des personnels!

>>ATTENTION >> CHANGEMENT DE CATÉGORIE en A pour :

- >les assistant.e.s socio-éducatives/tifs (éducatrice/ teur spécialisé.e et assistant.e du Service Social),
- >les éducatrices/teurs de jeunes enfants,
- >les éducatrices/teurs techniques spécialisé.e.s.
- > les conseillères/liers en économie sociale et familiale.

Le 6 décembre 2018, VOUS VOTEREZ au CAP2 et non plus au CAP5



Le Collectif d'Action Publique Sociale (CAPS).

outil de la Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale, déchiffre, analyse, débat et communique sur les questions revendicatives des salarié, e, s travaillant dans des établissements publics de l'action sociale et médico-sociale relevant de la Fonction Publique Hospitalière : foyers de l'enfance, Maisons d'Accueil Spécialisées, Instituts Médico-Educatifs, centres maternels et de la famille, établissements publics de l'Enfance...

Le 6 DECEMBRE 2018

Saisissons l'occasion d'exprimer notre désaccord contre ces politiques destructrices à l'égard des enfants en danger, des personnes en situation de handicap et des familles en difficulté.

Le 6 DECEMBRE 2018 **VOTEZ CGT pour:**

- →vous opposer aux politiques locales et défendre l'emploi,
 - pouvoir répondre aux besoins de la population et gagner des luttes pour les services et les agents.

Votre vote déterminera aussi la représentativité des organisations syndicales qui permet de faire fonctionner la démocratie et le dialogue social.

Le 6 DECEMBRE 2018

Vous allez élire vos représentant.e.s du personnel. Les votes au CTE seront déterminants pour mesurer leur audience et leur permettre d'avoir les moyens d'assurer leurs missions.

Pour la CGT et ses candidat.e.s, il faut renouer avec le progrès social et les missions régaliennes de l'Etat envers les plus démuni.e.s.

VOTER CGT,

c'est aussi revendiquer:

- **→Des moyens humains et matériels et des** budgets en correspondance avec les besoins des populations accueillies
- L'amélioration des conditions de travail et de vie.
- →La création d'emplois qualifiés, la reconnaissance des qualifications professionnelles.
- L'accès pour tous les agents à la formation professionnelle.
- La reconnaissance de la qualification notamment des maitresses/maitres de maison et de monitrices/moniteurs d'atelier, en les intégrant dans le répertoire des emplois de la Fonction Publique Hospitalière,
- →La lutte contre la précarité par la titularisation des contractuel.le.s remplissant les conditions statutaires L'augmentation significative des rémunérations.
- **→**La reconnaissance des pénibilités professionnelles,
- La défense de l'action sociale publique en opposition aux modèles qu'impose la marchandisation du travail social

Ne pas voter le 6 décembre prochain, c'est donner raison aux réformes en cours et laisser les autres décider à votre place...

Alors le 6 DECEMBRE 2018, votez CGT pour permettre au syndicat de désigner des représentant.e.s qui seront à vos côtés au CHSCT de votre établissement.

EN VOTANT POUR LES CANDIDAT.E.S PRÉSENTÉ.E.S PAR LA CGT, **VOUS VOTEREZ POUR VOUS!**

> Pas une seule voix ne doit nous manguer,

